

ÉDITORIAL

*A l'occasion de mon arrivée à la
Présidence déléguée du CAE,
je tiens d'abord à saluer le travail
de mes prédécesseurs,
Pierre-Alain Muet
et Jean Pisani-Ferry.*

*Le CAE doit désormais s'enraciner
dans le dispositif français. Il lui faut
donc continuer à remplir les missions
qui sont les siennes,
en renouvelant les thèmes abordés et
en diversifiant les productions
et les évènements.*

*Le rapport de Michèle Debonneuil
et Lionel Fontagné vient à point
nommé, car, à partir des outils de
l'analyse économique, il fournit une
vision nuancée, renouvelée,
et éclairante pour le décideur public,
du thème de la compétitivité
de la France.*

*Plusieurs des recommandations du
rapport Debonneuil/Fontagné
pourraient être mises en œuvre assez
vite : réduction de l'impôt sur les
sociétés pour revenir dans la
fourchette européenne, mise en place
d'un statut fiscal des « impatriés »,
nécessité de renforcer
l'harmonisation fiscale en Europe,
construction d'un tableau de bord de
la compétitivité, qui rassemblerait
33 indicateurs sous trois thèmes
(éducation, innovation,
positionnement dans les technologies
de l'information
et de la communication).*

Christian de Boissieu

n° 2/2003

MAI 2003

Compétitivité

Rapport de Michèle Debonneuil et Lionel Fontagné

La France est-elle compétitive ? Mérite-t-elle les mauvaises places attribuées dans certains classements internationaux ? Ne souffre-t-elle pas d'une réglementation lourde et instable, d'une fiscalité sur les entreprises trop élevée et plus largement de prélèvements obligatoires excessifs ? A-t-elle encore la capacité d'attirer les capitaux et les cerveaux ? Bref, La thèse du déclin français ne serait-elle pas validée ? Le rapport de Michèle Debonneuil et Lionel Fontagné revient sur ces questions qui ont largement nourri le débat public ces derniers temps. Il présente leur analyse de la compétitivité de la France, qui se fonde à la fois sur les développements récents de l'économie internationale et des études statistiques rigoureuses.

Le rapport a été présenté à la séance plénière du 24 octobre 2002, puis, en présence du Premier ministre, le 5 mai 2003. Cette lettre, publiée sous la responsabilité de la cellule permanente du CAE, reprend les principales conclusions tirées par les auteurs.

Michèle Debonneuil et Lionel Fontagné prennent comme point de départ la définition de la compétitivité d'une nation usuellement retenue par les organismes internationaux, à savoir la capacité à améliorer et accroître durablement le niveau de vie de ses habitants ; définition encore élargie dans la Déclaration de Lisbonne de l'Union européenne de mars 2000, par la mention « avec des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et une plus grande cohésion sociale ». Ils font l'examen de la compétitivité-prix de la France et prennent en compte la dimension hors prix de la compétitivité, la qualité des produits et l'innovation. Ils mettent enfin l'accent sur l'attractivité des facteurs mobiles – firmes et employés les plus qualifiés – et ses déterminants, tel la fiscalité, facteur de renforcement des phénomènes d'agglomération.

La France : des performances commerciales satisfaisantes

Les auteurs reviennent au préalable sur les différents classements de la France. La controverse sur le rang économique de la France au sein de l'Union européenne est désormais close : sur le fond, le niveau de vie des Français, en termes de revenu par tête (en standard de pouvoir d'achat), ne se distingue pas fondamentalement de celui des autres grands pays industrialisés de l'Union européenne. Sur la méthode, l'INSEE et l'OCDE préconisent de ne pas

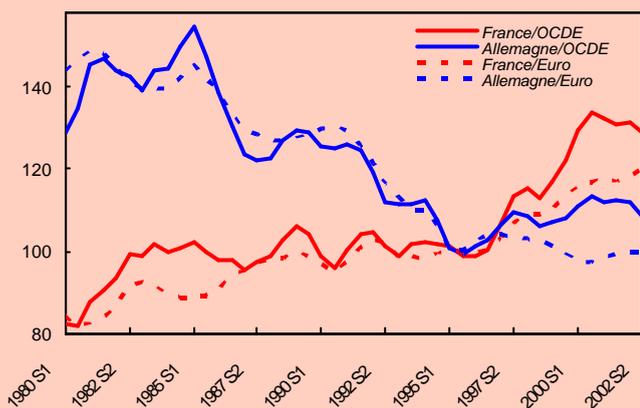
classer des pays aux performances voisines, compte tenu des incertitudes statistiques. Quant aux classements internationaux largement popularisés, fondés sur des indicateurs composites de compétitivité, tel celui du *World Economic Forum*, ils reposent sur des bases théoriques et des méthodes statistiquement trop fragiles pour qu'on leur accorde quelque crédit.

Au regard des facteurs traditionnels liés à la concurrence internationale, les performances commerciales françaises sont plutôt satisfaisantes : maintien de la part de marché mondial en produits manufacturés sur longue période dans un contexte d'émergence de nouveaux concurrents, contrairement aux reculs américain et allemand ; spécialisation dans des services à faible valeur ajoutée, tel le tourisme, secteur certes peu porté sur l'innovation, mais riche en emplois et répondant à la demande potentiellement croissante de loisirs des sociétés avancées.

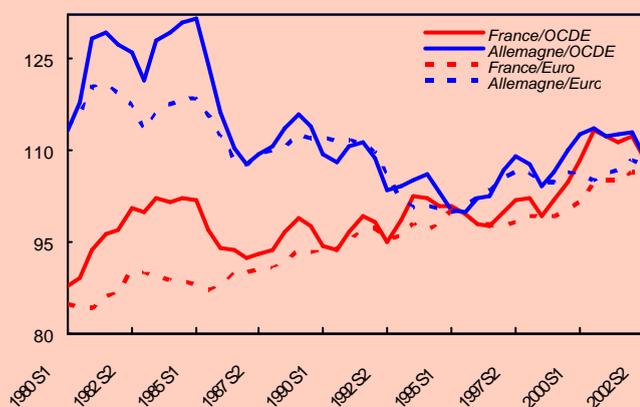
Les compétitivités coût et prix se sont fortement améliorées au cours des deux dernières décennies jusqu'à la fin de l'année 2000. Dividendes d'une maîtrise des coûts salariaux et d'une politique de désinflation réussie engagée dès le début des années quatre-vingt, conséquence aussi d'une certaine appréciation du dollar par rapport au franc à partir de 1995, puis de la baisse de l'euro entre le 1^{er} janvier 1999 (1,17 dollar) et

1. Compétitivité-coût et prix de la France et de l'Allemagne par rapport aux pays de l'OCDE et au reste de la zone euro (une hausse correspond à une amélioration de la compétitivité)

a. Compétitivité-coût (1995 = 100)



b. Compétitivité-prix (1995 = 100)



Note : Les indicateurs de compétitivité-prix et compétitivité-coût se rapportent aux produits manufacturés. La compétitivité est définie comme le rapport des prix d'exportation ou des coûts salariaux unitaires des concurrents sur ceux du pays considéré.

Source : Direction de la Prévision.

octobre 2000 (0,83 dollar). Ce recul reflétait alors l'écart anticipé des rendements financiers en défaveur de la zone euro (moindres gains de productivité...). Après une phase de stabilisation, le dollar se déprécie depuis février 2002 sous l'effet de l'ampleur du déficit extérieur américain, couplé désormais avec un déficit public. La parité actuelle euro/dollar (1,08 dollar), inférieure à son niveau d'équilibre, laisse encore un avantage de coût salarial horaire à la France mais peut par contre constituer un handicap pour l'Allemagne. La compétitivité-coût de la France se situe en effet au second semestre 2002 23 % au dessus de sa moyenne de longue période (1980-2002), la compétitivité-prix à 9 %.

Bonne qualité des produits mais positionnement faible dans la haute technologie

L'amélioration de la compétitivité-prix par une dépréciation du change entraîne, toutes choses égales par ailleurs, une perte de pouvoir d'achat du revenu national en monnaie internationale ; autrement dit, vendre moins cher n'enrichit pas la nation. C'est pourquoi, il faut aussi privilégier la dimension hors prix de la compétitivité. À cet égard, le positionnement de la France en termes de qualité des produits apparaît satisfaisant : près de la moitié de ses exportations sont du « haut de gamme ». Les produits de consommation courante fran-

çais et allemands dominent largement leurs concurrents européens, américains et japonais, notamment pour les produits français grâce à une plus grande notoriété et un meilleur design. La qualité des produits français s'est de plus améliorée selon les dernières enquêtes du Centre d'observation économique.

La France, et plus encore l'Allemagne, seraient en revanche plutôt des exportateurs nets de produits de moyenne et haute technologie que de haute technologie malgré de réels succès dans ce dernier secteur (aéronautique...). Cette faible position refléterait l'insuffisance de l'effort en R&D de la France, qui a entraîné son retard dans la production et l'utilisation des NTIC.

Bonne attractivité du « site » France...

Rejetant les différents indices globaux d'attractivité, tels ceux calculés par la CNUCED, les auteurs préfèrent mettre l'accent sur l'attractivité du « site » France révélée par les statistiques d'investissements directs étrangers. Ils observent d'abord que les groupes étrangers occupent déjà une place importante dans l'activité économique française : 17 % de la production tous secteurs confondus, 15 % de l'emploi.

Dans un environnement international peu porteur et alors que les principaux pays de l'OCDE, et particulièrement les États-Unis, enregistrent une forte chute des investissements directs entrants, la France améliorerait sa position en 2002 pour devenir le second pays d'accueil des flux d'investissements directs⁽¹⁾ après la Chine, selon les estimations nationales disponibles à ce jour.

Quel regard porter sur le « site » France, à la lumière des déterminants de la localisation des entreprises ? Taille des marchés et phénomènes d'agglomération se combinent pour faire de la France un pays dans la moyenne européenne. Mais, grâce seulement à certaines régions qui attirent l'essentiel des investisseurs étrangers : outre l'Île-de-France, les régions localisées près du cœur de l'Europe, c'est-à-dire la façade Est de la France. Les coûts exercent aussi une influence sur la localisation, et donc la fiscalité, même si elle est loin d'être aussi exclusive que certains le disent : selon les études disponibles, la fiscalité ne joue pas en effet sur le choix entre exporter ou investir à l'étranger,

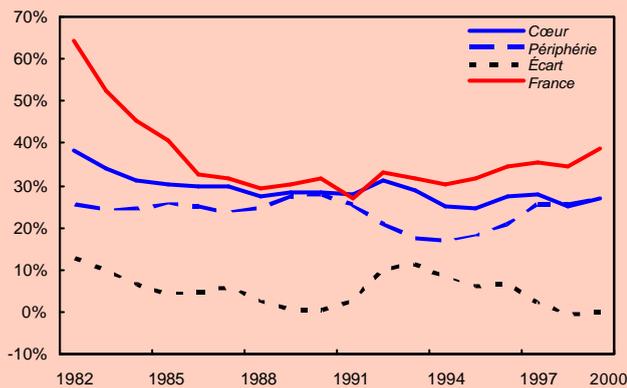
(1) Ensemble des flux d'investissements directs, qu'il s'agisse de prises de participation, de fusions-acquisitions, de bénéfices réinvestis ou d'implantations *ex nihilo*.

1. Contribution au solde manufacturier par niveau de technologie, 1999

	Haut	Moyen-haut	Moyen-bas	Bas
États-Unis	5,0	0,4	- 0,9	- 4,5
Suisse	4,2	3,2	- 1,7	- 5,7
Royaume-Uni	2,4	1,0	0,6	- 4,2
Irlande	2,3	1,1	- 3,3	- 0,1
Mexique	2,0	2,8	- 5,3	0,5
Suède	1,7	- 2,2	- 0,7	1,1
Hongrie	1,1	- 1,2	- 2,1	2,3
Japon	0,7	14,4	- 0,8	- 14,3
Danemark	0,5	- 3,1	- 0,9	3,6
France	0,4	1,6	- 0,6	- 1,6
Corée	- 0,4	- 1,7	0,5	1,6
Allemagne	- 2,6	7,4	- 0,5	- 4,6
Espagne	- 4,0	0,6	2,4	1,1
Italie	- 4,2	- 0,1	0,5	3,8

Note : Sélection de pays. L'indicateur de spécialisation est celui du CEPII.
Source : OCDE, 2001.

2. Évolution des taux implicites macro d'imposition sur les sociétés (*) au cœur et à la périphérie de l'Union européenne



Notes : (*) Rapport de l'ensemble de la charge fiscale pesant sur les entreprises au revenu des entreprises soumises à l'IS ; Cœur de l'Europe = Allemagne, Benelux, France et Italie ; Périphérie de l'Europe = Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Portugal, Royaume-Uni et Suède.

Sources : Bénassy-Quéré, Bretin, Lahrèche-Révil, Madiès et Mayer, données OCDE.

mais a une incidence sur le choix du lieu d'implantation, une fois prise la décision d'investir à l'étranger. Cet effet est d'autant mieux mesuré qu'ont été pris en compte à la fois les phénomènes d'agglomération et de potentiels marchands déjà évoqués, et la diversité des régimes d'imposition, crédit ou exemption. Une hausse de l'IS d'1 point réduirait l'IDE entrant de 3,3 %, l'impact étant encore plus fort sur les investissements *ex nihilo*.

... malgré un taux d'IS très élevé

La situation française en matière de taux d'IS est mauvaise, au bas du classement des pays européens, même si la complexité du système permet une optimisation fiscale limitant *ex post* le taux effectivement supporté par les entreprises du secteur manufacturier localisées en France. Une partie de cet écart par rapport aux autres pays européens se justifie néanmoins par la qualité des infrastructures ou un accès aisé au marché européen.

La fiscalité française sur les hauts revenus, quant à elle, n'est pas défavorable contrairement à une idée reçue : le taux de pression fiscale est largement compétitif jusqu'à 300 000 euros de revenus an-

nuels bruts imposables, quelle que soit la composition de la famille du salarié. Le régime français d'imposition des stock-options est aussi assez favorable, dans la moyenne des autres pays européens. Les seules réserves des auteurs tiennent aux lacunes des conventions fiscales internationales, notamment en matière d'impôt sur la fortune⁽²⁾, à l'absence de régime spécifique pour les cadres « impatriés »⁽³⁾, contrairement à ce qui existe dans les autres pays européens, et à la non-harmonisation des règles d'imposition des stock-options en termes de fait générateur (attribution, levée ou cession de l'option). La comparaison des coins fiscalosociaux⁽⁴⁾, si elle paraît très défavorable à la France, est cependant difficile à interpréter puisque les prélèvements sociaux obligatoires y financent des services relevant de l'assurance individuelle dans d'autres pays.

(2) Concernant les conditions de déductibilité du patrimoine sis à l'étranger, et notamment la période, aujourd'hui limitée à cinq ans.

(3) Expatriés des pays étrangers travaillant en France.

(4) Écart entre le coût salarial pour l'entreprise et le revenu net après impôt du salarié.

Pour une politique européenne coopérative...

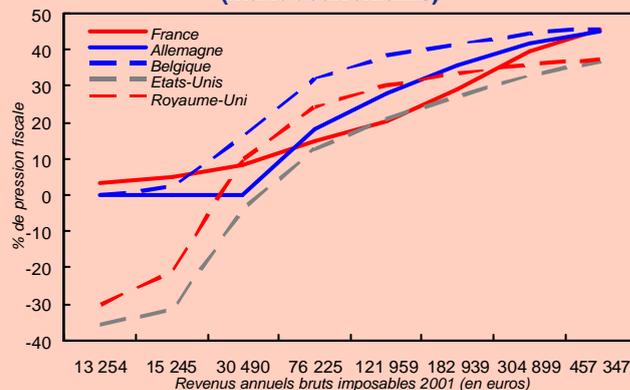
Les auteurs font finalement le diagnostic que l'Europe n'est pas allée au terme de sa logique d'intégration, n'en a pas tiré tous les bénéfices, et qu'elle a aussi perdu de vue la frontière technologique que constituent les États-Unis. Seules des politiques coopératives européennes structurales – formation initiale et tout au long de la vie, politique de recherche et aide publique à l'innovation, protection offerte à la propriété intellectuelle, fiscalité... – seraient susceptibles de promouvoir la compétitivité des économies dans le long terme. Or, force est de constater que ces politiques restent pour la plupart de la compétence des États, relevant soit de procédures de décision à l'unanimité, c'est le cas de la fiscalité, soit du domaine de la subsidiarité, pour ce qui touche au marché du travail.

Les auteurs illustrent leur conception des politiques européennes de compétitivité sur le dossier de la fiscalité. Ils sont hostiles à la concurrence fiscale entre États européens, car elle porterait atteinte au modèle social européen. Même si elle a des effets d'offre positifs, elle a l'inconvénient majeur de reporter la taxation sur les bases les moins mobiles, en particulier le travail non qualifié dont elle renchérit le coût et freine l'emploi.

Cette position de principe en faveur de la coopération ne doit pas empêcher de corriger les distorsions majeures du système français, notamment les effets d'affichage. À court terme, les auteurs préconisent de porter l'effort sur un petit nombre d'ajustements de la fiscalité française, peu coûteux, relevant surtout de l'image. Ils estiment nécessaire de lever les tabous sur la fiscalité des personnes : il faut pouvoir attirer ou retenir les personnes les plus qualifiées, mais ceci dans le cadre du respect du principe de l'égalité des droits et en préservant l'équité. Ils proposent donc de mettre en place un paquet « impatrié »⁽⁵⁾, prévoyant l'exonération du complément de rémunération, pendant du régime de cadre détaché réservé aux cadres français expatriés, l'extension des conventions internationales relatives à l'impôt sur la fortune et enfin l'extension des conventions sociales à l'ensemble des pays investisseurs en France. Ils préconisent ensuite un accord européen pour une harmonisation des règles d'imposition des stock-options en termes de fait générateur. Les auteurs plaident enfin pour une meilleure lisibilité et stabilité de notre système d'imposition des sociétés, car un investissement ne se décide pas pour la durée d'une loi de finances.

(5) Voir propositions du rapport Charzat.

3. Comparaisons des pressions fiscales : IR, CSG et CRDS et systèmes d'aide au retour à l'emploi^(*) (marié deux enfants)



Note : (*) Avant baisse de l'IR de 5 % en 2002, puis de 1 % en 2003.

Source : DLF, Groupe CAE.

Les Rapports du Conseil d'Analyse Économique

- 20. Le cycle du millénaire
- 21. Retraites choisies et progressives
- 22. Formation tout au long de la vie
- 23. Réduction du chômage : les réussites en Europe
- 24. État et gestion publique
 - 25. Développement
- 26. Politiques industrielles pour l'Europe
- 27. Questions européennes
 - 28. Nouvelle économie
- 29. Régulation des relations entre fournisseurs et distributeurs
 - 30. Plein emploi
- 31. Aménagement du territoire
- 32. Prix du pétrole
- 33. Inégalités économiques
 - 34. Echères et gestion publique
- 35. Démographie et économie
- 36. Enjeux économiques de l'UMTS
- 37. Gouvernance mondiale
 - 38. La Banque centrale européenne
- 39. Kyoto et l'économie de l'effet de serre
- 40. Compétitivité

Ces rapports sont disponibles
à La Documentation Française
29, quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
Téléphone : 01 40 15 70 00
Télécopie : 01 40 15 72 30
et sur : www.cae.gouv.fr

La documentation française



... notamment en matière d'IS...

Dans une perspective de plus long terme, les auteurs sont favorables à une coopération européenne fiscale renforcée, ce qui suppose le vote à la majorité qualifiée dans les décisions au niveau européen, et proposent que la France appuie une réforme européenne de l'impôt sur les sociétés. Il s'agirait de :

- consolider, pour les entreprises ayant des activités dans plusieurs États membres, les bases d'imposition au niveau européen à partir d'un code fiscal commun relativement avantageux pour les entreprises afin qu'elles le préfèrent à leur code national existant ;
- puis, répartir l'assiette entre les États membres selon une clé de répartition unique à négocier ;
- définir une cible de taux minimum, conditionnelle au processus de convergence, rien n'empêchant alors les pays plus centraux, ou mieux dotés en infrastructures, ou ayant des préférences collectives différentes de dépasser ce minimum. Dans une seconde étape, un IS communautaire pourrait être envisagé.

... et un suivi régulier d'indicateurs de compétitivité

Prenant l'exemple de différents pays, tels l'Irlande et le Royaume-Uni, les auteurs préconisent enfin la réalisation et la publication annuelle d'un tableau de bord de la compétitivité, sous la forme d'un cahier d'indicateurs sur l'éducation, l'innovation, et les TIC, pour la France et ses partenaires du G7. Élargissant le tableau de bord de l'innovation du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, mis en place dès 1999, il mettrait à la disposition du décideur une information large sur les déterminants *ex ante* de la compétitivité et permettrait d'éviter les pièges des indicateurs composites.

Commentaires

Approuvant le parti pris des auteurs de se référer à la compétitivité dans sa définition la plus large, Jean-Paul Fitoussi et Jean-Luc Tavernier soulignent comme eux la difficulté inhérente à ce concept qui renvoie à toutes les facettes de la politique économique.

Jean-Paul Fitoussi revient sur le retard de l'Europe par rapport aux États-Unis dans la production et l'utilisation de nouvelles technologies : handicap « culturel » des sociétés européennes, handicap culturel des politiques économiques engoncées dans des dogmes (monnaies fortes, équilibre budgétaire), ou plutôt mutations structurelles intenses : unification allemande, marché et monnaie uniques, autant d'investissements en biens intangibles dont on peut espérer un taux de retour élevé à long terme.

Jean-Luc Tavernier regrette qu'aucune application de la théorie du taux de change d'équilibre à la parité euro-dollar actuelle n'ait trouvé sa place dans le rapport. De plus, en matière d'attractivité fiscale, il déplore que la recommandation de la mise en place d'un statut particulier des « impatriés » ne soit pas justifiée par l'existence d'externalités positives attribuées à la mobilité internationale du travail. ■

Le rapport est accompagné de six compléments

Stéphane Grégoir et **Françoise Maurel**s'interrogent sur le bien-fondé des classements de pays selon des indices composites de compétitivité publiés par des organismes reconnus et soulignent les principales insuffisances de ces indices : base théorique approximative et méthodologie discutable. Ils illustrent ainsi la fragilité statistique de l'indice GCI (*Growth Competitiveness Index*) du *World Economic Forum* : les pondérations des variables élémentaires qui le composent sont choisies *a priori* au lieu d'être estimées de façon à maximiser la corrélation de ces variables avec la variable à expliquer.

Pour **Marc Fleurbaey** le PNB par habitant, en parité de pouvoir d'achat, n'est qu'un indicateur grossier du bien-être d'une économie. Il faudrait le corriger pour tenir compte à la fois du degré d'aversion pour l'inégalité de chaque économie, et des préférences individuelles au sein de chacune (valeur attribuée au loisir, à la santé, aux biens publics...).

Pierre-Philippe Combes, **Gilles Duranton** et **Laurent Gobillon** mettent en évidence l'impact déterminant des dotations en capital humain sur les différences de productivité et de salaires de 341 zones d'emploi de la France, véritable « laboratoire » d'une économie parfaitement intégrée.

Agnès Bénassy-Quéré, **Emmanuel Bretin**, **Amina Lahrèche-Revil**, **Thierry Madiès** et **Thierry Mayer** soulignent le caractère crucial de la fiscalité pour la localisation des activités. Rejetant à la fois la concurrence fiscale entre États, qui accroît les inégalités entre contribuables et renforce les distorsions du marché du travail, et l'uniformisation de la fiscalité, qui ignore les handicaps naturels ou hérités du passé des États et les différences des préférences nationales, ils prônent la coopération fiscale entre États européens.

Thierry Madiès plaide pour une politique modérée de taux de taxe professionnelle dans le cadre d'une coopération intercommunale.

Stefano Scarpetta donne enfin son interprétation du retard de croissance à moyen terme de l'Europe par rapport aux États-Unis : les régulations européennes favoriseraient le développement des technologies dites cumulatives (l'automobile par exemple) et entraveraient celui des technologies dites « schumpétériennes », telles les TIC ; elles freineraient de plus la diffusion des nouvelles technologies dans le tissu économique, y compris dans les services.